

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 12-11-1905 nennunant le sicur Bouraleh Gouverneur de la tribu wardick okal du gouvernement.

n° 12-11-1905

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 octobre 1905

Numéro JO  
n° 108 du 01/11/1905

Date du numéro  
1 novembre 1905

### VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et Dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décès du nommé Gouled Obsié, Okal du gouvernement

**Vu** les nécessités du service ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le nommé Bouraleh Gouled, de la tribu Wardick, est nommé Okal du Gouvernement, en remplacement du sieur Gouled Obsié décédé. Il touchera en cette qualité une solde mensuelle de cinquante francs.

#### Art. 2

— La présente décision qui aura son effet à compter du 1er octobre 1905, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé :

**ANTONETTI**